

EMISSION D'OBLIGATIONS DU TRESOR PAR ADJUDICATION
« ETAT TOGOLAIS 5,5% 2016-2019 »



NOTE D'INFORMATION

Taux d'intérêt : 5,5% net d'impôt

Durée : 3 ans

Valeur nominale unitaire : 10.000 FCFA

Prix d'émission : multiples

Montant : 30 000 millions de FCFA

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	: Agence Française de Développement
ANPGF	: Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement
APG	: Accord Politique Global
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CFA	: Communauté Financière Africaine
CREPMF	: Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CRT	: Caisse de Retraite du Togo
CDDI	: Commissariat des Douanes et des Droits Indirects
CI	: Commissariat des Impôts
DC/BR	: Dépositaire Central/ Banque de Règlement
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTI	: Droits et Taxes à l'Importation
FEC	: Facilité Elargie du Crédit
FMI	: Fonds Monétaire International
IDH	: Indice de Développement Humain
MEFPD	: Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement
OTR	: Office Togolais des Recettes
PAL	: Port Autonome de Lomé
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PIB	: Produit Intérieur Brut
PISB	: Production Imputée de Services Bancaires
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTÉ	: Pays Pauvres Très Endettés
SIG	: Société de Gestion et d'Intermédiation

Liste des Tableaux

Tableau n°1 : Caractéristiques de l'émission
Tableau n°2 : Tableau d'amortissement (en FCFA)

SOMMAIRE

	Pages
I- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION	4
1.1- Cadre de l'opération	4
1.2- Objet de l'opération	5
1.3- Caractéristiques de l'émission	5
1.4- Mécanisme de l'adjudication à prix multiples	6
1.5- Service financier de l'emprunt	6
II. PRESENTATION DE L'EMETTEUR	7
2.1- Généralités sur le Togo	7
2.2- Évolution de la situation économique et financière du Togo	8
2.3- Les perspectives de croissance à court et à moyen termes du Togo	19
2.4- Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement	21
ANNEXE	31
Liste des Directions Nationales de la BCEAO	32

I- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1.1- Cadre de l'opération

Au troisième trimestre 2015, la croissance de l'économie mondiale a connu un ralentissement en relation avec la faiblesse de l'activité économique dans les pays émergents. Les prévisions de croissance initiale de 3,0% et de 3,6% respectivement pour 2015 et 2016 ont été révisées à la baisse au cours de la période. Les dernières estimations de l'OCDE tablent sur une croissance économique mondiale de 2,9% et 3,3% en 2015 et 2016.

Le ralentissement des économies émergentes, en particulier la Chine, contraste avec le renforcement de la croissance dans les économies avancées, menées par les Etats-Unis. Dans la Zone euro, la reprise graduelle de la croissance est soutenue par la progression de l'activité économique dans les principaux pays, notamment l'Allemagne, la France et l'Espagne.

En Afrique subsaharienne, le Fonds Monétaire International prévoit une croissance de 3,8% en 2015 et de 4,3% en 2016 soutenue par d'importants investissements publics dans les infrastructures et l'amélioration du climat des affaires.

Au plan national, Au plan national, le troisième trimestre 2015 a été marqué par une hausse des recettes de l'Etat, un accroissement des dépenses courantes et des dépenses d'investissement par rapport aux tendances observées à la même période de l'année 2014. Au niveau des comptes monétaires, il est noté une progression des crédits à l'économie et de la masse monétaire.

L'activité économique reste bien orientée, soutenue par l'accroissement de la production dans tous les secteurs de l'économie. Les nouvelles estimations du PIB fixent le taux de croissance réel à 5,5% en 2015 contre 5,9% en 2014. L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) base 100 en 2008 s'établit au troisième trimestre 2015 à 116,8 contre 116,1 au trimestre précédent, soit une hausse de 0,6%. Il est noté une progression des exportations et des importations en valeur et une détérioration du déficit commercial par rapport aux neuf premiers mois de 2014.

Dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, le Gouvernement entend poursuivre la maîtrise des dépenses, afin de rétablir progressivement l'équilibre budgétaire, accroître les exportations en redynamisant les secteurs minier et agricole.

L'organisation matérielle de l'émission est assurée par l'Agence UMOA-Titres en partenariat avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), conformément au Règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.

1.2 Objet de l'opération

La présente émission d'obligations du Trésor est envisagée pour le financement des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières. Elle est la deuxième émission d'obligations de l'année 2016.

1.3 Caractéristiques de l'émission

Tableau 1 : Caractéristiques de l'émission

Emetteur	: Etat togolais
Dénomination	: « Etat du Togo 5,5% 2016-2019 »
Nature de l'opération	: Emission d'obligations par voie d'adjudication
Objet de l'opération	: Financement des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières
Valeur nominale	: 10 000 F CFA
Prix d'émission	: Multiples
Nombre de titres émis	: 3 000 000 obligations
Nature des titres	: Titres dématérialisés, inscrits dans les livres de la BCEAO
Durée de l'emprunt	3 ans in fine
Jouissance des titres	: 26 avril 2016
Taux d'intérêt	: 5,5% l'an
Paiement des intérêts	: Les intérêts seront payés annuellement à partir de la première date anniversaire de la jouissance des titres
Remboursement du capital	: Le remboursement du capital se fera à la dernière date anniversaire
Liquidité	: Les Obligations du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale et sont négociables sur le marché secondaire conformément au Règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.
Date d'adjudication	: 25 avril 2016
Date de maturité	: 26 avril 2019
Période de souscription	: La période de souscription est prévue le 25 avril 2016 à 10 h 30 mn TU.

Tableau 2 : Tableau d'amortissement des obligations (en FCFA):

Dates d'échéances	Début	Intérêts	Principal	Annuités	Fin période
26/04/2016					
26/04/2017	30 000 000 000	1 650 000 000	0	1 650 000 000	30 000 000 000
26/04/2018	30 000 000 000	1 650 000 000	0	1 650 000 000	30 000 000 000
26/04/2019	30 000 000 000	1 650 000 000	30 000 000 000	31 650 000 000	-
TOTAL		4 950 000 000	30 000 000 000	34 950 000 000	

1.4 Mécanisme de l'adjudication à prix multiples

Description du principe

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations du Trésor c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues dans l'ordre décroissant des prix et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

1.5 Service financier de l'emprunt

Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations à chaque date d'échéance du capital seront assurés par la BCEAO à tous les établissements conservateurs des obligations.

II- PRESENTATION DE L'EMETTEUR

2.1 Généralités sur le Togo

Située dans la partie occidentale du continent africain, entre d'une part, la 6^{ème} et le 11^{ème} degré de latitude Nord et d'autre part entre le méridien 0 et 1,6 degré de longitude Est, la République Togolaise s'étend sur une superficie de 56.600 km². Sa longueur est de 600 km à vol d'oiseau et sa largeur varie entre 50 et 150 km.

Le Togo est limité au Nord par le Burkina Faso, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana. Le pays est découpé en 5 grandes régions administratives qui se présentent comme suit avec leurs chefs-lieux respectifs :

- Région Maritime : Tsévié
- Région des Plateaux : Atakpamé
- Région Centrale : Sokodé
- Région de la Kara : Kara
- Région des Savanes : Dapaong

En dehors d'une longue chaîne de montagne (chaîne de l'Atakora) qui s'étend du centre (le long de la frontière du Ghana) au Nord (le long de la frontière du Bénin), le relief est peu escarpé et représente un obstacle topographique mineur au développement du transport.

En raison de son allongement en latitude, le Togo connaît deux régimes climatiques : un climat de type équatorial au sud et un climat de type tropical au Nord.

La majeure partie des sols du pays (59%) est ferrugineuse. Le Togo est arrosé par d'importants cours d'eau permanents liés à de grands bassins. Ces cours d'eau ont généralement un régime régulier et modeste de part leur débit et leur longueur.

La population togolaise est estimée en 2011 à 6.191.155 habitants¹ pour un taux annuel de croissance de l'ordre de 2,8%. Environ 60% de cette population se concentrent dans la zone sud (régions Maritime et des Plateaux) sur un peu plus de 40% de la superficie du pays.

La densité moyenne estimée est de l'ordre de 109 hbts/km² en 2011 avec une forte concentration dans les zones agricoles, du fait de la recherche de nouvelles terres cultivables et dans les grandes villes.

¹ Résultats définitifs RGPH 2010-DGSCN

2.2 Évolution de la situation économique et financière du Togo

2.2.1 Année 2014

2.2.1.1 Le Secteur réel

L'activité économique a été marquée en 2014 par la poursuite de l'exécution des projets d'appui au secteur agricole à travers le Programme National d'investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) et la mise en œuvre de la politique des grands travaux de renforcement des infrastructures économiques. Les nouvelles estimations du PIB fixe le taux de croissance réel à 5,9% en 2014 contre 5,4% en 2013. Cette croissance est tirée essentiellement par le secteur primaire et tertiaire. La contre performance du secteur secondaire s'explique par les difficultés que connaissent les industries extractives.

a. Secteur primaire

La valeur ajoutée (VA) du secteur primaire en 2014 est en hausse de 13,5% contre une stabilité en 2013. Sa contribution à la croissance est 3,8% contre une contribution nulle en 2013. Cette bonne performance est liée à l'augmentation de la production agricole dont la VA s'est accrue de 21,0%.

La production vivrière progresse de 20,8% par rapport à 2013 et s'établit à 5.356,8 milliers de tonnes. Toutes les cultures sont en hausse en 2014 à l'exception du mil et du sorgho et de l'arachide qui sont en recul respectivement de 5,0% et 5,9%. Les performances réalisées dans la production vivrière résultent de l'effet combiné des bonnes conditions agro-climatiques et des mesures prises par le Gouvernement afin de garantir la réussite de la campagne agricole notamment l'exécution de plusieurs projets d'appui au développement du secteur primaire à travers le PNIASA.

La production des cultures d'exportation, notamment celle du coton, s'est également orientée à la hausse en passant de 156,3 milliers de tonnes en 2013 à 189,9 milliers de tonnes en 2014. Leur VA est en progression de 21,5% contre une croissance nulle en 2013. Cette performance des cultures de rente est portée principalement par la production du coton en hausse de 28,5% et celle du café en hausse de 92,5%.

b. Secteur secondaire

La VA du secteur secondaire enregistre une hausse de 1,3% en 2014. Sa contribution à la croissance est de +0,3%, en liaison avec une contribution à la croissance de +0,9% des « BTP », de +0,1% de « l'Electricité, Eau et Gaz » atténuée par la contre performance des industries extractives et manufacturières dont les contributions sont estimées respectivement à -0,1% et à -0,6%.

Au niveau des industries extractives, il est noté un recul de 2,6% de la valeur ajoutée contre une hausse de 6,6% en 2013. La VA du clinker est en baisse de 9,5% contre une régression de 19,0% en 2013, tout comme celle du phosphate en recul de 10,0% contre

une hausse de 13,5% en 2013.

La VA des industries manufacturières est en baisse de 6,5%. La VA du chapitre « Electricité, Eau et Gaz » progresse de 2,5% contre 3,8% en 2013. La VA des « BTP » a connu une progression de 16,5% soutenue par la poursuite des travaux de renforcement et de réhabilitation des infrastructures de base.

c. Secteur tertiaire

La VA du secteur tertiaire marchand est en hausse de 1,0%. Les différentes composantes ont évolué comme suit : "Commerce" (+0,6%), "Transports, Entrepôts et Communications" (+1,2%), "Banques, Assurances" (+6,9%) et "Autres services marchands" (+0,0%). Sa contribution à la croissance du PIB est de (+0,3%) en 2014.

La VA des branches non marchandes est en hausse de 1,9% contre 9,9% en 2013.

Le PIB nominal en 2014 est de 2.262,3 milliards de FCFA en 2014, en augmentation de 9,6% par rapport à 2013. L'indice du déflateur du PIB est en régression de 3,5% par rapport à 2013. Le PIB nominal par habitant passe de 306.642,7 FCFA en 2013 à 326.689,6 FCFA en 2014.

2.2.1.2 Finances publiques

Les opérations financières de l'Etat au titre de l'année 2014 comparées à celles de 2013 présentent les évolutions suivantes :

- une progression de 5,6% des recettes totales et dons ;
- une hausse de 2,0% des dépenses totales et prêts nets ;
- un accroissement de 17,0% des dépenses d'investissement ;
- un solde global base caisse de -100,2 milliards de FCFA contre -106,7 milliards de FCFA un an plus tôt.

a. Recettes de l'Etat et dons

Au titre de l'année 2014, les recettes de l'Etat (dons inclus) ont atteint 551,2 milliards de FCFA, et sont en hausse de 5,6% par rapport au neuf premiers mois de 2013.

Les recettes fiscales sont en hausse de 13,6% et s'établissent à 458,2 milliards de FCFA. Cette augmentation est impulsée par les "**impôts sur les revenus et bénéfices**" (22,6%) et les "**Taxes sur les biens et services**" (30,1%) qui se chiffrent respectivement à 109,6 milliards de FCFA et 222,2 milliards de FCFA. Par contre, les "**impôts pour le commerce extérieur**" sont en régression de 12,9%. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), une composante des "**taxes sur les biens et services**" augmente de 35,7% et s'établit à 196,3 milliards de FCFA.

Les recouvrements fiscaux du Commissariat des impôts (CI) ont atteint 212,0 milliards de

FCFA, en augmentation de 23,9% par rapport à fin décembre 2013 et représentent 111,6% des prévisions annuelles.

Cette performance au niveau des impôts indirects s'explique entre autres par :

- le renforcement des services de recouvrement ;
- la bonne coordination entre les services d'assiettes et ceux des recouvrements ;
- la vulgarisation des lois de finances ;
- les efforts accrus de sensibilisation.

Les contributions indirectes liquidées par le Commissariat des douanes et droits indirects (CDDI) sont en hausse de 5,9% par rapport à fin décembre 2013 et se chiffrent à 246,2 milliards de FCFA. Elles représentent 108,6% des prévisions annuelles.

Cette performance du Commissariat des Douanes et Droits Indirects s'explique entre autre par :

- la mise en place effective des organes de l'Office Togolais des Recettes et les compensations effectuées entre l'Etat togolais et la société Togo télécom;
- le renforcement des services de recouvrement ;
- la coordination entre services d'assiettes et ceux des recouvrements ;
- la vulgarisation des lois de finances ;
- les efforts accrus de sensibilisation.

Au titre de l'année 2014, les recettes non fiscales s'élèvent à 43,4 milliards de FCFA contre 46,1 milliards de FCFA douze mois plus tôt.

A fin décembre 2014, les dons mobilisés s'élèvent à 45,8 milliards de FCFA contre 73,5 milliards de FCFA à fin décembre 2013.

b. Dépenses et prêts nets

Les dépenses totales de l'Etat enregistrées à la fin de l'année 2014 s'élèvent à 626,4 milliards de FCFA, en progression de 2,0% par rapport à fin décembre 2013.

Les dépenses courantes s'établissent à 418,8 milliards de FCFA, en baisse de 4,1% par rapport à fin septembre 2013. Cette évolution s'explique par la régression de 18,5% des "transferts et subventions" qui s'établissent à 79,8 milliards de FCFA. Les intérêts dus au titre de la dette publique se chiffrent à 28,3 milliards de FCFA contre 22,5 milliards de FCFA à fin décembre 2013.

Les dépenses d'investissement à fin décembre 2014 s'établissent à 207,3 milliards de FCFA, en augmentation de 17,0% par rapport à la même période de l'année précédente. Cet accroissement résulte de l'effet combiné de la progression des dépenses en capital

financées sur ressources internes de 68,9% et de la baisse de 10,7% des dépenses en capital financées sur ressources externes.

c. Soldes et financement

Le "**solde global hors dons base ordonnancements**" et le "**solde global base caisse**" (dons inclus) sont respectivement de -121,0 milliards de FCFA et -100,3 milliards de FCFA en 2014 contre respectivement -164,0 milliards de FCFA et -106,7 milliards de FCFA à fin décembre 2013.

Le financement intérieur et le financement extérieur sont évalués respectivement à 59,0 milliards de FCFA et 95,2 milliards de FCFA contre respectivement 103,4 milliards de FCFA et 107,2 milliards de FCFA un an plus tôt.

2.2.1.3 Estimations de la balance des paiements 2014

La balance des paiements du Togo enregistrerait en 2014, un solde déficitaire de 77,0 milliards de FCFA résultant d'un déficit courant de 275,2 milliards de FCFA, d'un excédent du compte de capital de 156,0 milliards de FCFA et d'un passif de 42,3 milliards de FCFA du compte financier.

a. Balance courante

Le déficit courant s'améliorerait de 5,5 milliards de FCFA par rapport à l'année 2013, en raison notamment de l'amélioration des soldes des services et des revenus.

La détérioration de 8,1 milliards de FCFA du solde déficitaire des biens résulterait de l'effet conjugué de la hausse de 20,4 milliards de FCFA des importations et de 12,3 milliards de FCFA des exportations.

La balance des services s'améliorerait de 1,0 milliards de FCFA.

L'excédent des revenus primaires s'améliorerait en s'établissant à 21,0 milliards de FCFA en 2014 contre 12,5 milliards de FCFA en 2013.

Le solde excédentaire des revenus secondaires s'établirait à 133,7 milliards de FCFA en 2014 en amélioration de 4,1 milliards de FCFA par rapport au niveau de 2013.

b. Compte de capital et d'opérations financières

Le **solde du compte de capital** serait de 156,0 milliards de FCFA en 2014 contre 155,6 milliards de FCFA en 2013.

Le **solde du compte financier** s'améliorerait de 122,0 milliards de FCFA pour s'établir à -42,3 milliards de FCFA en 2014.

2.2.1.4 Secteur monétaire

La situation monétaire à fin septembre 2014 comparée à celle de fin décembre 2013 est caractérisée par une dégradation de 77,0 milliards de FCFA de la position extérieure nette et un renforcement de 110,7 milliards de FCFA du crédit intérieur. En contrepartie, la masse monétaire a progressé de 97,9 milliards de FCFA.

a. Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets (AEN) des institutions monétaires, à la fin décembre de 2014, sont ressortis à 238,3 milliards de FCFA contre 315,4 milliards de FCFA à fin décembre 2013, soit une baisse de 24,4%. Ce recul est attribuable aux positions extérieures nettes de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et des banques de dépôts qui ont régressé respectivement de 64,1 milliards de FCFA et de 12,9 milliards de FCFA.

Le repli de 65,2% des AEN de BCEAO résulte de la progression des engagements extérieurs de 102,2 milliards de FCFA, notamment les engagements de la BCEAO vis-à-vis des institutions financières sous-régionales et internationales, que n'a pu compenser la hausse de 38,0 milliards de FCFA des avoirs extérieurs bruts, principalement la position créditrice en disponibilité extérieure (+30,0 milliards de FCFA)

La baisse de 5,9% de la position extérieure nette des banques de dépôts résulte de la hausse des avoirs extérieurs bruts (19,6 milliards de FCFA moins importante que celle des engagements extérieurs (32,5 milliards de FCFA).

b. Position nette du gouvernement

En passant de 77,03 milliards de FCFA à fin décembre 2013 à 124,4 milliards de FCFA à la fin de l'année 2014, la PNG s'est dégradée de 33,9%.

2.2.1.5 Dette publique

L'encours de la dette publique totale (intérieure et extérieure) est passé de 914,1 milliards de FCFA à fin décembre 2013 à 1.037,8 milliards de FCFA à fin décembre 2014 enregistrant une hausse de 123,7 milliards de FCFA, soit une augmentation de 13,5%.

A fin décembre de 2014, l'encours de la dette extérieure totale se chiffre à 470,5 milliards de FCFA représentant 45,3% du portefeuille de la dette totale. L'encours de la dette extérieure totale a progressé de 113,1 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2013, soit une augmentation de 31,6%. Cette hausse s'explique par l'effet combiné des paiements, des tirages et la fluctuation des principales devises de libellé des prêts.

L'encours de la dette intérieure, à fin décembre 2014, s'élève à 567,3 milliards de FCFA contre 556,7 milliards de FCFA à fin décembre 2013, soit une hausse de 1,9%. Cette hausse est due à l'effet combiné des remboursements des arriérés de la dette sociale et du

passif de l'Etat (FER, OTP, IFG, SOTOCO), du paiement des allocations DTS et du remboursement et émission des emprunts obligataires.

2.2.1.6 Analyse des critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA

Au titre de la surveillance multilatérale, la situation de la convergence à fin décembre 2014 se présente comme suit :

a. Critères de premier rang

- **Solde budgétaire de base équilibré**

Le solde budgétaire de base rapporté au PIB devrait être supérieur ou égale à -3,% en 2014.

- **Taux d'inflation annuel moyen (norme : $\leq 3\%$)**

Le taux d'inflation annuel moyen devrait être maintenu à 3% au maximum pour l'année.

- **Ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$)**

Ce ratio ne devrait pas excéder 70% au cours de l'année.

Le respect des critères de premier rang permet de passer à la phase de stabilité.

b. Critères de second rang

- **Taux de pression fiscale : (norme : $\geq 17\%$)**

Le taux de pression fiscale pour l'année 2014 devrait être supérieur ou égale à 20% contre 19,5% en 2013. Cette situation s'explique par la forte progression des recettes fiscales en 2014.

- **Masse salariale / recettes fiscales (norme $\leq 35\%$)**

Le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales ne devrait pas excéder 35% pour l'année contre 32,4% en 2013.

Au total, le Togo a respecté deux critères de premier rang en 2014 : le critère de taux d'inflation, le critère de l'encours de la dette intérieur et extérieure rapporté au PIB. Le critère clé, " Solde budgétaire dons compris rapporté au PIB " n'a pas été respecté en raison notamment de l'augmentation des dépenses de base plus forte que celle des recettes.

2.2.2. Année 2015

En 2015, l'activité économique évoluerait dans un environnement national marqué par la poursuite de l'exécution des projets de PNIASA et la poursuite des efforts de reconstruction, notamment des infrastructures routières entrepris par le gouvernement. Par hypothèse, le secteur primaire bénéficierait de conditions pluviométriques favorables et de la mise à disposition à temps des intrants agricoles. Par conséquent, la progression de la production des cultures vivrières tout comme celle de cultures de rente se poursuivrait. La production de phosphate augmenterait en liaison avec les efforts de rénovation des équipements de production entrepris par la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT).

Dans le secteur secondaire, les Bâtiments et travaux publics (BTP), les industries extractives et les industries manufacturières seraient les principaux moteurs de croissance en 2015. La performance attendue des industries extractives hors phosphates est essentiellement portée par la production du clinker qui bénéficierait de la mise en service totale de l'usine de la société SCANTOGO MINES.

Le secteur tertiaire resterait bien orienté grâce au dynamisme impulsé aux activités du PAL par la mise en exploitation du troisième quai construit par le Groupe Bolloré et inauguré le 14 octobre 2014, et de la darse en construction par Lomé Container Terminal qui est déjà effective sur 700 mètres linéaires sur les 1050 prévus avec 6 portiques déjà installées, un atout considérable pour les activités de transbordement. Parallèlement, les activités au niveau de l'Aéroport international Gnassingbé Eyadema sont attendues à la hausse en 2015 avec la mise en exploitation de la nouvelle aérogare dont la construction est terminée.

Eu égard à ces hypothèses, le taux de croissance du PIB réel passerait de 5,9% en 2014 à 5,8% en 2015. Les secteurs primaire, secondaire et tertiaire seraient à la base de cette croissance.

2.2.2.1 Le Secteur réel

a. Le secteur primaire :

Le taux de croissance du secteur primaire serait de 2,4% en 2015 contre 14,3% en 2014. La VA des cultures vivrières régresserait de 4,3% contre une hausse de 20,8% en 2014. La VA des cultures de rente serait en hausse de 5,1% contre 27,6% en 2014 impulsée par le coton (+5,3%) et le cacao (+25,7%).

b. Le secteur secondaire :

La VA du secteur secondaire progresserait de 9,6% en 2015 contre une hausse de 0,6% en 2014.

La VA des industries extractives serait en accroissement de 16,1% contre une diminution de 3,0% en 2014, en relation avec une progression attendue de 45,0% du clinker liée à la mise en exploitation d'une nouvelle usine.

Les industries manufacturières verraient leur VA progresser de 4,8% contre une baisse de 7,2% en 2014. Les VA des chapitres "**Electricité, eau et gaz**" et "**BTP**" connaîtraient un accroissement respectivement de 3,3% et 15,5%.

c. Le secteur tertiaire :

La VA du secteur tertiaire marchand augmenterait de 5,9% contre 0,6% en 2014. Cette évolution s'expliquerait par la croissance de l'activité au niveau du "**Commerce**" (+6,0%), du "**Transport, entrepôts et communications**" (+9,8%), des "**Banques, assurances**" (+5,4%) et des "**Autres services marchands**" (+3,7%).

La VA des branches non marchandes augmenterait de 2,1%. Les "**Services publics**", les "**Services domestiques**" et les "**Loyers imputés**" progresseraient respectivement de 1,8%, 5,4% et 3,0%.

2.2.2.2 Finances publiques

Les opérations financières de l'Etat au titre des neuf premiers mois de 2015 comparées à celles de la même période de 2014 présentent les évolutions suivantes :

- une hausse de 24,7% des recettes totales et dons ;
- un accroissement de 22,1% des dépenses totales et prêts nets ;
- une progression de 28,9% des dépenses d'investissement ;
- un solde global base caisse (dons inclus) de -54,7 milliards de FCFA contre -90,8 milliards de FCFA un an plus tôt.

a. Recette et dons :

Au titre des neuf premiers mois de 2015, les recettes de l'Etat (dons inclus) ont atteint 432,8 milliards de FCFA et sont en progression de 24,7% par rapport aux neuf premiers mois de 2014.

Les recettes totales se chiffrent à 415,0 milliards de FCFA, en hausse de 27,5% par rapport à fin septembre 2014.

Les recettes fiscales s'élèvent à 375,7 milliards de FCFA, en progression de 23,8%. Cette hausse est impulsée par les "**impôts sur le commerce extérieur**" (+33,4%), les "**taxes sur les biens et services**" (+28,1%) et les "**impôts sur les revenus et bénéfices**" (+15,1%) qui se chiffrent respectivement à 73,4 milliards de FCFA, 199,6 milliards de FCFA et 79,1 milliards de FCFA.

Les recouvrements fiscaux du Commissariat des impôts (CI) ont atteint 165,0 milliards de FCFA, en augmentation de 18,7% par rapport à fin septembre 2014 et représentent 78,6% des prévisions annuelles.

Cette performance s'explique essentiellement par le renforcement des services de recouvrement, la bonne coordination entre les services d'assiette et ceux de recouvrement, la lutte contre la fraude et la corruption, les efforts de sensibilisation et les mesures prises depuis la loi de finances de 2013 modifiant le barème de l'IRPP et fixant un taux unique d'impôt sur les Sociétés (29%) et un taux de 1% du chiffre d'affaires pour l'IMF en remplacement du barème.

Les contributions indirectes recouvrées par le Commissariat des douanes et droits indirects (CDDI) sont en progression de 28,2% par rapport à fin septembre 2014 et se chiffrent à 210,7 milliards de FCFA, soit 77,9% des prévisions annuelles.

Au titre des neuf premiers mois de l'année 2015, les recettes non fiscales s'élèvent à 38,2 milliards de FCFA contre 21,0 milliards de FCFA douze mois plus tôt.

A fin septembre 2015, les dons mobilisés s'élèvent à 17,8 milliards de FCFA contre 21,6 milliards de FCFA à fin septembre 2014.

b. Dépenses et prêts nets :

Les dépenses totales de l'Etat enregistrées à la fin des trois premiers trimestres de l'année 2015 s'élèvent à 512,2 milliards de FCFA, en progression de 22,1% par rapport aux neuf premiers mois de 2014.

Les dépenses courantes s'établissent à 363,1 milliards de FCFA, en hausse de 19,2% par rapport à fin septembre 2014. Cette évolution s'explique par la progression des "**autres dépenses courantes**" (+40,7%) et des "**salaires et traitements**" (+9,5%) qui s'établissent respectivement à 172,1 milliards de FCFA et 116,0 milliards de FCFA.

Les intérêts dus au titre de la dette publique se chiffrent à 33,1 milliards de FCFA contre 22,0 milliards de FCFA à fin septembre 2014.

Les dépenses d'investissement à fin septembre 2015 s'établissent à 147,9 milliards de FCFA, en augmentation de 28,9% par rapport à la même période de l'année précédente. Cet accroissement est porté à la fois par les dépenses en capital sur financement interne et externe qui ont progressé respectivement de 40,1% et 12,1%. La hausse du financement interne est liée à l'exécution du programme prioritaire du Gouvernement en matière d'infrastructures routières.

2.2.2.3 Dette Publique

L'encours de la dette publique totale (intérieure et extérieure) est passé de 1.166,9 milliards de FCFA à fin décembre 2014 à 1.358,4 milliards de FCFA à fin septembre 2015 enregistrant une hausse de 16,4%.

A fin septembre 2015, l'encours de la dette extérieure totale se chiffre à 604,8 milliards de FCFA, en progression de 134,3 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2014, soit une augmentation de 28,5%. Cette hausse s'explique par l'effet combiné des paiements, des tirages et de la fluctuation des principales devises de libellé des prêts.

L'encours de la dette intérieure, à fin septembre 2015, s'élève à 753,6 milliards de FCFA contre 696,4 milliards de FCFA à fin décembre 2014, soit une hausse de 8,2%, due à l'effet combiné des émissions et remboursements des emprunts obligataires et des bons du Trésor, des remboursements du passif de l'Etat (FER), du paiement des allocations de DTS et de la compensation des créances entre l'ODEF et l'Etat.

2.2.2.4 La balance commerciale

Au terme des neuf premiers mois de 2015, le déficit commercial avec l'ensemble des pays partenaires a atteint 505,5 milliards de FCFA contre 390,7 milliards de FCFA au cours des neuf premiers mois de 2014, soit une détérioration de 114,8 milliards de FCFA.

Par contre, la balance excédentaire avec les Etats membres de l'UEMOA s'établit à 116,1 milliards de FCFA durant les neuf premiers mois de 2015 contre 80,2 milliards de FCFA un an auparavant.

L'excédent commercial avec les Etats membres de la CEDEAO est passé de 87,2 milliards de FCFA au cours des neuf premiers mois de 2014 à 112,7 milliards de FCFA à la même période de 2015.

2.2.2.5 Le Secteur Monétaire

La situation monétaire à fin septembre 2015 comparée à celle de fin décembre 2014, est marquée par une expansion de la masse monétaire de 113,0 milliards de FCFA consécutive à une quasi stabilité de la position extérieure nette et un renforcement de 112,5 milliards de FCFA du crédit intérieur.

a. Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets (AEN) des institutions monétaires à fin septembre 2015, sont évalués à 238,8 milliards de FCFA, dont 104,7 milliards de FCFA pour la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et 134,1 milliards de FCFA pour les banques de dépôts.

Comparés à leur niveau de décembre 2014, les AEN sont quasi stables en liaison avec le fléchissement de 70,0 milliards de FCFA des AEN des banques de dépôts, atténué par

l'accroissement de 69,9 milliards de FCFA des AEN de la Banque centrale.

La progression des AEN de la Banque centrale résulte principalement du recul de 55,1 milliards de FCFA des engagements extérieurs et de la progression de 14,8 milliards de FCFA des avoirs extérieurs bruts.

Le repli de 34,3% de la position extérieure nette des banques de dépôts est consécutif à l'effet combiné de la baisse de 18,9 milliards de FCFA de leurs avoirs extérieurs bruts et de l'accroissement de 51,0 milliards de FCFA de leurs engagements extérieurs.

b. Crédit intérieur

L'encours du crédit intérieur s'établit à 999,4 milliards de FCFA à la fin septembre 2015, en hausse de 12,7% par rapport à fin décembre 2014. Cet accroissement est induit par l'effet combiné de la progression des crédits à l'économie et de l'amélioration de la Position nette du gouvernement (PNG) respectivement de 126,5 milliards de FCFA et 14,1 milliards de FCFA.

c. Position nette du gouvernement

La PNG est passée de 124,4 milliards de FCFA à fin décembre 2014 à 110,3 milliards de FCFA à fin septembre 2015, soit une amélioration de 11,3%.

d. Crédits à l'économie

Comparés à leur niveau de fin décembre 2014, les crédits à l'économie ont progressé de 16,6% pour s'établir à 889,1 milliards de FCFA à fin septembre 2015. Cette hausse résulte de la progression de 67,6 milliards de FCFA des crédits à court terme et de 58,9 milliards de FCFA des crédits à long et moyen termes qui se fixent respectivement à 458,1 milliards de FCFA et 431,0 milliards de FCFA.

Les crédits ordinaires se sont consolidés de 123,6 milliards de FCFA, en passant de 762,5 milliards de FCFA à fin décembre 2014 à 886,1 milliards de FCFA neuf mois plus tard.

Les crédits de campagne enregistrent une hausse en passant de 0,1 milliard de FCFA à fin décembre 2014 à 3,0 milliards de FCFA à fin septembre 2015

e. Masse monétaire

Comparativement à fin décembre 2014, la masse monétaire a augmenté de 10,3% et s'établit à 1.210,5 milliards de FCFA à fin septembre 2015. Cette hausse résulte principalement de l'accroissement des dépôts en banques (+70,5 milliards de FCFA) et de la circulation fiduciaire (+40,7 milliards de FCFA).

En effet, les dépôts en banques ont progressé de 7,5% pour s'établir à 1.007,0 milliards de FCFA. Cette hausse provient des dépôts des organismes publics et des dépôts des

particuliers et entreprises privées qui augmentent respectivement de 19,3% et 6,1% par rapport à fin décembre 2014.

Au cours de la période sous revue, la circulation fiduciaire (billets et pièces) progresse de 27,8% et s'établit à 187,1 milliards de FCFA.

Les dépôts en comptes courants postaux (CCP) se sont accrus de 11,9% en passant de 14,6 milliards de FCFA à fin décembre 2014 à 16,4 milliards de FCFA à fin septembre 2015.

2.2.2.6 Analyse des critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA

Au titre de la surveillance multilatérale, la situation de la convergence au premier semestre 2015 dans l'ensemble n'est pas disponible, néanmoins le ratio de la Masse salariale / recettes fiscales (norme $\leq 35\%$) est passé de 34,9% à fin septembre 2014 à 30,9% à fin septembre 2015. Cette performance s'explique par la hausse plus importante des recettes fiscales (+23,8%) malgré les mesures prises par le gouvernement en faveur des travailleurs (intégration d'agents contractuels et mesures d'atténuation de la hausse du coût de la vie) comparée à celle de la masse salariale (+9,5%).

2.3 Les perspectives de croissance à court et à moyen termes du Togo

2.3.1 Les atouts du Togo

Les infrastructures portuaire et aéroportuaire

Le Port Autonome de Lomé (PAL), unique port en eau profonde de l'Afrique de l'Ouest, est une porte d'entrée pour les pays sans littoral de la sous région ouest africaine avec l'augmentation de sa capacité d'accueil. Il a une capacité de traiter un trafic de plus de 7 millions de tonnes par an et dispose également d'une bonne capacité d'agrandissement. Un troisième quai est construit et a accru l'activité portuaire. Dans le cadre de la libéralisation des activités de manutention, quatre (4) licences ont été accordées à des entreprises privées.

Parallèlement, les activités au niveau de l'aéroport international Gnassingbé Eyadema sont attendues à la hausse en 2015 avec la mise en exploitation de la nouvelle aérogare dont la construction est terminée. Le secteur tertiaire resterait donc bien orienté grâce au dynamisme impulsé par les activités au niveau du PAL et du nouvel aéroport.

La zone franche

La zone franche de Lomé, créée en 1989 a accueilli des entreprises qui opèrent dans les domaines ci-après : cheveux synthétiques (3 entreprises Sud Coréennes), West African Cement (WACEM) dans la production de ciment et de clinker, transformation de produits agricoles, assemblage de motocyclettes, fabrication de produits pharmaceutiques et de prothèses dentaires, horticulture etc.

2.3.2 Programme de relance de l'économie :

➤ Point sur les réformes structurelles réalisées

Dans le souci d'améliorer la gestion efficace des finances publiques et de réduire la pauvreté, les autorités togolaises ont mis en œuvre toutes les mesures dont la situation se présente comme suit :

- le DSRP Complet a été élaboré et mis en œuvre ;
- la stabilité macroéconomique est maintenue à travers l'exécution performante de la SCAPE ;
- le mécanisme pour le suivi des dépenses publiques pour la réduction de la pauvreté sur la base d'une classification fonctionnelle a été mis en place ;
- la Cour des Comptes et l'Inspection Générale des Finances ont été mises en place et sont opérationnelles ;
- la Direction Nationale des Marchés Publics et l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ont été mises en place et sont opérationnelles. Les réformes doivent être entreprises pour consolider les marchés publics.

➤ Réformes des finances publiques à moyen terme

Les réformes des finances publiques vont se poursuivre notamment avec l'appui de la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, de l'Union Européenne et du Fonds Monétaire International. Le Gouvernement compte s'appuyer sur les acquis de la mise en œuvre du programme économique et financier 2008-2011 en matière d'administration des recettes, de gestion des dépenses publiques, de suivi et de comptabilité budgétaire, de contrôle interne et externe, de gestion active de la trésorerie et de la dette publique.

➤ Orthodoxie budgétaire

Le processus d'apurement des arriérés de paiements intérieurs accumulés sur plusieurs années a avancé de manière significative et se poursuit.

Le Gouvernement a pris des mesures pour aller vers un compte unique du Trésor en réduisant le nombre de comptes.

La capacité et la qualité dans la gestion des dépenses publiques ont été renforcées. Le gouvernement a pris des mesures pour renforcer l'exécution des projets d'investissement en simplifiant et en réduisant les étapes dans la chaîne des dépenses du secteur public. Le contrôle a été renforcé et la mise en place du logiciel du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) permettra de réduire les délais de contrôle de 7 à 5 semaines au minimum.

En vue d'éliminer les points de contrôle redondants qui rallongent la chaîne des dépenses publiques, le Ministre de l'Economie et des finances a pris l'arrêté N°172 /MEF/SP-PRPF portant modification du circuit de la dépense le 28 juin 2010.

➤ **Secteur financier**

Les Conseillers en privatisation pour la privatisation des Banques à actionnariat majoritaire étatique en l'occurrence la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI), la Banque Togolaise pour le Développement (BTD), la Banque Internationale pour l'Afrique (BIA TOGO) et l'Union Togolaise de Banques (UTB) ont été recrutés et ont commencé leur mission depuis novembre 2009. Actuellement la BTD et la BIA ont été privatisées en mars 2013.

Le processus de désengagement de l'Etat des banques à capitaux publics qui est appuyé par une assistance technique soutenue par la Banque Mondiale et le FMI, tend vers le bouclage.

➤ **Besoins de financement extérieur et intérieur**

Le Gouvernement entend mener une politique d'endettement prudente à moyen terme afin de préserver la soutenabilité de la dette. Cependant, le Togo, sortant d'une longue crise sociopolitique, a besoin d'importantes ressources pour le financement de son développement durable. Aujourd'hui, il apparaît clairement que le recours exclusif aux ressources concessionnelles ne peut lui permettre d'atteindre cet objectif.

A cet effet, le Gouvernement développera un programme d'émissions régulières de titres d'Etat tout en allongeant leur maturité afin d'améliorer sa capacité à faire face à ses besoins de financement sur le marché sous-régional, d'où l'objet de cette émission.

2.4 Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement²

Le Ministère de l'Economie, des Finances et la Planification du Développement est chargé de l'orientation générale de la politique économique, financière, de planification du développement du Gouvernement, de la gestion du patrimoine de l'Etat et le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers via le Secrétariat Permanent chargé des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF).

C'est dans ce cadre que d'importantes réformes ont été menées au MEFPD et qui ont permis d'assainir les finances publiques notamment en matière de la maîtrise des dépenses et de l'augmentation des recettes dans toutes les régies financières.

² Les Directions Générales des Douanes et des Impôts ont été fusionnées par la Loi n°2012-016 portant création de l'Office Togolais des Recettes du 14 Décembre 2012. De plus, le Ministère est devenu : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement par décret n° 2015- 041/PR du 28 juin 2015 portant composition du Gouvernement.

Il comprend :

- Le Cabinet du Ministre
- Le Secrétariat Général
- La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
- La Direction de l'Economie
- La Direction des Finances
- La Direction du Budget
- La Direction du Contrôle Financier
- La Direction du Matériel et du Transit
- La Direction du Garage Central Administratif
- La Direction des Assurances
- La Direction des Affaires Communes
- La Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit en abrégé « CAS/IMEC »

Sont rattachées au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement, l'Office Togolaise des Recettes (OTR) la Loterie Nationale Togolaise (LONATO), la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI), l'Union Togolaise de Banques (UTB), l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement (ANPGF) et la Caisse de Retraites du Togo (CRT).

Le cabinet du ministre

Le cabinet du ministre comprend un Directeur de cabinet, un attaché de cabinet, des conseillers et le secrétariat particulier.

Le SP- PRPF

Le SP-PRPF a été créé par décret le 15 février 2008 pour conduire les réformes au Togo. Il a une mission horizontale travaillant avec tous les départements ministériels et toutes les institutions de l'Etat. Le Secrétariat Permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers est chargé :

- de coordonner la mise en œuvre et le suivi des politiques de réformes et des

programmes financiers, notamment ceux inscrits dans les conventions signées avec les institutions de Bretton Woods et les autres partenaires techniques et financiers;

- d'exploiter, d'analyser et de diffuser l'ensemble des données et informations nécessaires au suivi des politiques de réformes et des programmes financiers.

Le Secrétariat Général du MEF

Le Secrétariat Général coordonne tous les services du ministère et centralise toutes les actions des directions du MEF.

2.4.1. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est composée du cabinet, des services centraux et des services déconcentrés. Elle a pour attributions :

- d'élaborer en rapport avec les services compétents du ministère chargé des finances les règles de la comptabilité publique, les plans comptables de l'Etat ;
- de concourir à l'élaboration de la politique budgétaire, monétaire, économique et financière de l'Etat. Elle exerce, dans le cadre général de ses attributions, toutes les actions de contrôle et de surveillance nécessaires à la sauvegarde des intérêts du Trésor Public ;
- de veiller à la régularisation des opérations pour lesquelles il a été réquisitionné par le Ministre chargé des Finances, ainsi qu'à l'approvisionnement, par des dotations budgétaires, des comptes particuliers ou spéciaux ouverts dans les livres du Trésor. Tout ceci en liaison avec le Directeur chargé du budget ;
- de négocier des termes financiers des emprunts de l'Etat ou des personnes morales de droit public ;
- de procéder au suivi administratif des marchés de l'Etat et des marchés bénéficiant du concours financier ou de la garantie de l'Etat ;
- de suivre la gestion des fonds d'emprunt ;
- de procéder au suivi de la gestion de la dette avalisée et de la dette rétrocédée ;
- de suivre la gestion de la dette intérieure ;
- de procéder au suivi de la régularité des dépenses des projets cofinancés ou entièrement financés sur ressources extérieures.

2.4.2 La Direction de l'Economie

La Direction de l'Economie comprend quatre (04) divisions :

- la division des affaires économiques ;
- la division de la prévision ;
- la division des relations économiques et financières ;
- la division des services généraux et de l'information.

2.4.3 La Direction du Budget

Les attributions de la Direction du Budget se regroupent en quatre (04) grandes catégories :

- préparation du budget de l'Etat et suivi de son exécution ;
- recherche d'une meilleure utilisation des moyens au niveau de la décision de la gestion ;
- étude de toutes les questions générales ou particulières et de tous les textes et projets susceptibles d'avoir une répercussion directe ou indirecte sur les finances publiques, notamment en ce qui concerne la réglementation du personnel (mesures salariales, restructuration des services), la législation sociale et politiques sectorielles (agriculture, transport, énergie, industrie en particulier) ;
- tutelle financière des collectivités locales, des établissements autonomes, des entreprises et sociétés nationales etc, étude et adoption des contributions aux budgets des organisations internationales.

Les attributions énumérées ci-dessus sont mises en œuvre au sein de la Division Budget de l'Etat, de la Division Budget des collectivités locales et des finances internationales, de la Division Etudes Budgétaires et de la Division Entreprises Nationales et organismes Autonomes

2.4.4 La Direction des Finances

La Direction des Finances est organisée en cinq (5) divisions :

- la Division Administrative et des Etudes ;
- la Division Dépenses de Personnel ;
- la Division Dépenses de Matériel et dépenses diverses ;
- la Division des Recettes ;

- la Division de la Comptabilité.

2.4.5 La Direction du Contrôle Financier

La Direction du Contrôle Financier est composée de trois (03) divisions que sont :

- la Division des Etudes ;
- la Division Comptabilité ;
- la Division des Services Communs.

2.4.6 La Direction du Garage Central Administratif et des Permis de Conduire

La Direction du Garage Central Administratif et des Permis de Conduire est composée de trois (03) divisions :

- la Division administrative et gestion du parc ;
- la Division technique ;
- la Division des Permis de conduire.

2.4.7 La Direction du Matériel et du Transit

La Direction du matériel et du Transit est composée de trois (03) divisions.

- la Division administrative ;
- la Division Technique ;
- la Division des Transports.

2.4.8 La Direction des Assurances

Elle a en charge quatre divisions suivantes :

- la Division de la Réglementation ;
- la Division des Marchés de l'Assurance ;
- la Division de la Statistique – Enquête et Etudes ;

- la Division des Services Communs.

2.4.9 La Direction des Affaires Communes

La Direction des Affaires Communes comprend une Division. Cette Division est chargée de la gestion du Centre Administratif des services Economiques et Financiers (CASEF) appelée Division de la Gestion du CASEF.

2.4.10 La Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit en abrégé «CAS/IMEC»

Les membres de la cellule portent le titre d'inspecteurs contrôleurs.

Elle est chargée :

- d'exercer la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances sur les structures mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit ;
- de contribuer à la création d'un environnement favorable à l'émergence et au développement de réseaux mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit;
- de coordonner et d'harmoniser les actions des différents intervenants sur le terrain ;
- de concevoir et d'exécuter un programme d'information et de sensibilisation ;
- d'organiser la collecte, le traitement et la diffusion des informations statistiques concernant l'ensemble du système ;
- d'établir, dans le cadre de ses contrôles, des rapports périodiques dans lesquels elle informe le Ministre de l'Economie et des Finances des infractions à la réglementation sur les institutions afin que des sanctions soient prises.

2.5 - L'Office Togolaise des Recettes (OTR)

1- Le Commissariat des Impôts

Le Commissariat des impôts est la structure de l'OTR chargée de la gestion de la fiscalité intérieure. A ce titre, il a principalement pour mission :

- ▶ Proposer des projets des lois fiscales ou de décrets pour la modification de la législation fiscale;
- ▶ Coordonner l'élaboration et/ou la mise à jour des manuels de procédures du Commissariat des Impôts ;
- ▶ Coordonner et superviser la planification stratégique et opérationnelle des activités du Commissariat des impôts ;

- ▶ Coordonner et superviser l'élaboration des prévisions mensuelles, trimestrielles et annuelles des recettes des impôts ;
- ▶ S'assurer que les plans de vérification et du contrôle fiscal ont été préparés sur la base d'une analyse des risques et superviser la mise en œuvre de ces plans ;
- ▶ Coordonner et superviser l'identification, l'immatriculation des contribuables et maintenir la base des données afférentes ;
- ▶ Assurer une gestion efficace des comptes courants fiscaux des contribuables et coordonner le recouvrement des impôts et taxes sur toute l'étendue du territoire;
- ▶ Fournir des données statistiques au Commissaire Général sur les recettes fiscales sur une base mensuelle et annuelle ;
- ▶ Evaluer et améliorer les performances du Commissariat matière de:
 - collecte des droits et taxes fiscales ;
 - collecte des arriérés dus à l'État ;
 - éradication des opérations frauduleuses et la corruption.

Au-delà de tout ceci, les missions phares du commissariat des Impôts sont entre autres :

- 1- Mieux servir l'utilisateur ;
2. Rechercher la matière imposable, relancer et imposer les défaillants ;
3. La gestion des déclarations ;

Il comprend les directions de conception et de production ou de services opérationnels

a) Les directions de conception

Elles sont au nombre de deux : la direction de la législation fiscale et du contentieux et la direction du contrôle fiscal.

(i) - Direction de la Législation Fiscale et du Contentieux (DLFC)

La Direction de la Législation Fiscale et du Contentieux comprend

- **La Division de la législation fiscale ;**
- **La Division du contentieux.**

(ii)- Direction du Contrôle Fiscal

La Direction du contrôle fiscal comprend :

- **La Division de la programmation, de suivi et de l'analyse des risques;**

- **La Division des recoupements et des enquêtes.**

b) Les Directions de production ou services opérationnels

Elles comprennent : la direction des grandes entreprises, la direction des moyennes entreprises, la direction des impôts du golfe et la direction régionale des impôts. Les directions des grandes entreprises et des moyennes entreprises ont sous elles trois divisions; une division gestion des déclarations, une division chargée du contrôle et une division en charge du recouvrement.

(iii) - Direction des Grandes Entreprises (DGE)

La Direction des Grandes Entreprises a pour mission de gérer et de contrôler l'assiette ainsi que le recouvrement des impôts dus par les grandes entreprises. Elle comprend :

- **Division de la gestion des déclarations ;**
- **Division de la vérification des impôts ;**
- **Division de recouvrement.**

(iv) - Direction des Moyennes Entreprises (DME) :

- **Division de la gestion des déclarations ;**
- **Division de la vérification des impôts ;**
- **Division de vérification des impôts des moyennes entreprises**

(v) - Direction des Impôts du Golfe : elle est composée de :

- **Division des Impôts du Sud-Ouest (Grand marché) ;**
- **Division des Impôts du Nord-Ouest (Casablanca) ;**
- **Division des Impôts du Sud-Est (Bè Château & Port et Baguida) ;**
- **Division des Impôts du Nord Est (Nukafu) ;**
- **Division des Impôts - Agoe (Agoè Lycée) ;**
- **Division des Impôts - Adidogome (Adidogomé).**

(vi) Direction Régionale des Impôts : elle est subdivisée en :

- **Division régionale des Savanes ;**
- **Division régionale de Kara ;**

- **Division régionale de Centrale ;**
- **Division régionale –Plateau ;**
- **Division régionale- Maritime.**

2) Le Commissariat des Douanes et Droits Indirects (CDDI)

Il a pour mission de :

- Faire appliquer le Code des Douanes et la législation tarifaire de l'UEMOA et tenir informé le Comité de Direction sur leurs conséquences au niveau des opérations du commerce extérieur ;
- Coordonner l'élaboration et/ou la mise à jour des manuels de procédures du Commissariat ;
- Coordonner et superviser la planification stratégique et opérationnelle des activités du Commissariat, ainsi que l'élaboration des prévisions mensuelles, trimestrielles et annuelles des recettes des douanières;
- Coordonner et superviser les activités de transit douanier et s'assurer que le plan de vérification post-dédouanement est préparé et mis en œuvre sur la base d'une analyse des risques ;
- Assurer les tâches quotidiennes de gestion et d'administration des directions relevant du commissariat ;
- Veiller à ce que les Directeurs soient informés sur les questions de politique ou stratégie susceptible d'affecter leurs procédures opérationnelles normales ;
- Evaluer et améliorer les performances du Commissariat matière de:
 - collecte des droits et taxes de douanes ;
 - collecte des arriérés dus à l'État ;
 - éradication des opérations frauduleuses et pratiques malhonnêtes.
- Préparer et transmettre au Commissaire Général les rapports hebdomadaires, mensuels, trimestriels et annuels sur les recettes collectées et sur toutes les activités opérationnelles du Commissariat.

Le Bureau du Commissaire des Douanes et droits Indirects et les directions se composent comme suit :

1. Le Bureau

- l'Assistant administratif ;
- la Secrétaire ;
- le service chargé des programmes, procédures et suivi.
-

2. Les directions

- La direction des opérations douanières du Golfe ;
- La direction des opérations douanières régionales ;
- La direction des études et de la législation ;
- La direction des renseignements et lutte contre la fraude.

ANNEXE

Liste des directions nationales de la BCEAO

<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE BENIN</p> <p>Cotonou, Avenue Jean-Paul II 01 BP 325 RP Téléphone : (229) 21 31 24 66 / 21 31 37 82 Télex : 5211 BCEAO COTONOU Téléfax : (229) 21 31 24 65</p>	<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE MALI</p> <p>Bamako, Boulevard du 22 octobre 1946 BP 206 Téléphone : (223) 270 02 00 / 222 54 06 Télex : 2574 BCEAO BAMAKO Téléfax : (223) 222 47 86</p>
<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE BURKINA</p> <p>Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel Nasser BP 356 Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17 Télex : 5205 BCEAO BF Téléfax : (226) 50 31 01 22</p>	<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE NIGER</p> <p>Niamey, Rue de l'Uranium BP 487 Téléphone : (227) 72 33 30 / 40 Télex : BCEAO 5218 NI Téléfax : (227) 73 47 43</p>
<p>DIRECTION NATIONALE POUR LA COTE D'IVOIRE</p> <p>Abidjan, Angle Bd Botreau-Roussel, Avenue Delafosse 01 BP 1769 ABIDJAN 01 Téléphone : (225) 20 20 84 00 / 20 20 85 00 Télex : BC ABJ CI 23474 - 23761 - 23607 Téléfax : (225) 20 22 28 52 / 20 22 00 40</p>	<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE SENEGAL</p> <p>Dakar, Bd du Général de Gaulle x Triangle Sud BP 3159 Téléphone : (221) 889 45 45 / 823 53 84 Télex : BCEAO SG 21839 Téléfax : (221) 823 57 57</p>
<p>DIRECTION NATIONALE POUR LA GUINEE BISSAU</p> <p>Bissau, Avenue Amilcar CABRAL BP 38 Téléphone : (245) 21 55 48 / 21 41 73 Télex : 289 BCGB 1 Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21</p>	<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE TOGO</p> <p>Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA BP 120 Téléphone : (228) 22 23 50 00 Télex : 5216 BCEAO TO Téléfax : (228) 22 23 50 50</p>